Département du Bas-Rhin – Arrondissement de Sélestat

2 9 DEC. 2020

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020.

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus: 15

En fonction: 15

Présents: 13

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres: Anne-Marie NEEFF, Jacques COSYNS, Christelle HARTMANN, Daniel DAMM, Marilyn GARNIER, Sébastien LACHMANN, André LAUFFENBURGER, Julien LAUFFENBURGER, Thomas LAUFFENBURGER, Pascal OSTERTAG, Delphine REYDON, Patricia UEBER et Anita WALTSBURGER partie en cours de séance pour raison professionnelle. Absents excusés: Stéphane CECILLE, Robert LUDMANN qui a donné procuration à Patricia UEBER pour voter en ses lieu et place.

En début de séance a été rajouté à l'ordre du jour en point 11 : Convention de location avec la société VALOCIME

1°) <u>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER PROCES- VERBAL</u> :

- Secrétaire de séance : Est désigné Thomas LAUFFENBURGER
- **Dernier procès-verbal :** Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2°) SALLE MULTIFONCTIONS - PRESENTATION DE DEVIS :

- Le mobilier: Les modèles de chaises et de tables proposés par les quatre sociétés consultées ont été exposés dans la salle multifonctions. De nouveaux devis ont été demandés sur la base du mobilier choisi par le conseil municipal.
- Achat accessoires défibrillateurs : Il est décidé l'acquisition d'une armoire extérieure pour le défibrillateur de la mairie ainsi que d'une armoire intérieure et d'un défibrillateur pour la salle multifonctions.
- Armoire à vaisselle : Après étude des 4 devis présentés et après délibération, le conseil municipal
 - o **DECIDE** de retenir l'offre de la menuiserie Brey pour une armoire à vaisselle 4 colonnes au prix de 2 764,80 Euros TTC
 - o CHARGE Madame le Maire de passer commande
 - o ADOPTE à l'unanimité
- Accessoires sanitaires: Le conseil municipal prend note de la commande faite auprès de la société Labeaune titulaire du lot 9 Chauffage/Ventilation/Sanitaire. A l'avenant relatif au choix de la hotte à installer ont été rajoutées la fourniture et la pose de distributeurs essuie-mains et de poubelles murales.
- Travaux ménagers sur chantier: Pour le nettoyage de fin de chantier, deux sur les quatre sociétés consultées, ont répondu à la demande. C'est la société POP à Soultz qui a été retenue pour des travaux de nettoyage d'un montant de 2 868,00 Euros TTC. L'intervention a eu lieu le 19 et 20 novembre, la salle devant être prête pour la réception des travaux préalable qui a eu lieu le 24 novembre.

- Réception des travaux préalable: Le procès-verbal des opérations préalable à l'achèvement des travaux en date du 24 novembre 2020, a été prononcé avec réserves. Les titulaires des lots concernés doivent effectuer les travaux de finition courant décembre 2020 et janvier 2021.
- 3°) <u>AMENAGEMENT PAYSAGER AUX ABORDS DE LA SALLE</u>: Le conseiller municipal Daniel Damm présente les devis relatifs au projet d'aménagement paysager aux abords de la salle des fêtes. Une ultime négociation sera faite avant le choix définitif.
- 4°) ECOLE DU RPI SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE: La loi du 20 août 2008 a institué un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. En cas de grève ou d'absence imprévisible d'un enseignant et d'impossibilité de le remplacer, l'élève bénéficie gratuitement d'un service d'accueil organisé par la commune. Ont accepté d'assurer cet accueil, les personnes désignées ci-contre: Virginie Villers, agent contractuel de l'école, les adjoints Jacques Cosyns et Christelle Hartmann, la conseillère municipale Patricia Ueber.
- 5°) <u>CCRM POUVOIRS DE POLICE</u>: Les textes réglementaires en vigueur prévoient le transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale du maire au président de la Communauté de Communes, sauf opposition du maire par arrêté municipal. Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents CHARGE la maire d'établir l'arrêté municipal s'opposant au transfert du pouvoir des polices spéciales dans les domaines suivants:
 - Assainissement
 - Aires d'accueil des gens du voyage
 - Circulation et stationnement
 - Autorisation de stationnement aux exploitants de taxis
 - Sécurité des bâtiments publics, immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.
- 6°) VOIRIE RUE DES VERGERS/RUE DORFMATT: Se référant à la délibération du 21 octobre 2020 relative aux travaux de maîtrise d'œuvre et de relevé topographique dans la rue des Vergers et la rue Dorfmatt Après avoir délibéré le Conseil municipal
 - **AUTORISE** Madame le maire à signer les devis émanant du cabinet de géomètres Schaller-Roth-Simler de Sélestat concernant :
 - o La mission de maîtrise d'œuvre de 10 191,20 Euros TTC
 - o Le relevé topographique d'un montant de 1 152,00 Euros TTC
 - ADOPTE à l'unanimité des membres présents
- 7°) <u>EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2021</u>: Le conseiller municipal Pascal Ostertag, responsable de la commission Communication, présente une liste d'équipement à acquérir pour la mise en sécurité du réseau de la mairie. Le conseil municipal
 - CHARGE Madame le Maire de passer commande pour l'achat d'un serveur, de 2 disques durs, d'un onduleur box et d'un onduleur PC pour un montant de 715,00 Euros TTC
 - ADOPTE à l'unanimité des membres présents
- 8°) <u>DESIGNATION</u> <u>DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION</u> <u>FONCIERE DE SUNDHOUSE</u>: L'association foncière de Sundhouse invite la commune à désigner un conseiller municipal pour siéger au sein de son bureau. Après délibération est désigné membre à l'AF de Sundhouse, le conseiller municipal André Lauffenburger.
- 9°) <u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION FONCIERE DE SAASENHEIM</u>: La chambre d'agriculture ayant désigné, sur proposition du délégué local, ses représentants au bureau de l'Association foncière agricole de Saasenheim, le Conseil Municipal doit désigner ses propres représentants propriétaires d'un terrain inclus dans le périmètre concerné par l'AF.

Outre Madame le maire, membre de droit, le conseil municipal désigne, à l'unanimité André Lauffenburger, Benoît Gaschi et Michaël Lachmann, titulaires. En tant que suppléants sont nommés André Schmitt et Gilles Weissmann.

- 10°) <u>ORGANISATION DISTRIBUTION REPAS DE NOËL</u>: Une dernière mise au point est faite pour la livraison et la distribution des repas aux personnes âgées qui aura lieu le 10 janvier 2021.
- 11°) CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE 30 N° 20, SITUEE D 611 KUHWEID, COMMUNE SAASENHEIM (67390), A LA SOCIETE VALOCIME SAS: Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCIME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

 La société VALOCIME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 53 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:
 - ACCEPTE le principe de changement de locataire
 - **DECIDE** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **22/01/2030**, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, l'emplacement de 53 m² sur la parcelle cadastrée Section 30 Parcelle n° 20
 - ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de 1 000 € NET (100 € versés à la signature + 9 x 100 €/an)
 - ACCEPTE le montant d'un versement d'avance au loyer de 18 000 € NET (1 800 € versés à la signature + 9 x 1 800 €/an)
 - ACCEPTE un loyer annuel de 6 800,00 € NET (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50% desquels sera déduit la somme de 1800,00 € NET sur les 10 premières années tel que stipulé dans le contrat
 - **AUTORISE** la Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire

12°) DIVERS:

- Le conseil d'école a eu lieu le 6 novembre par visioconférence.
- Prochain conseil municipal: La séance aura lieu le mardi, 12 janvier 2021

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Mme NEEFF Anne-Marie

SOUS-PREFECTURE

2 9 DEC. 2020

67 SELESTAT-ERSTEIN